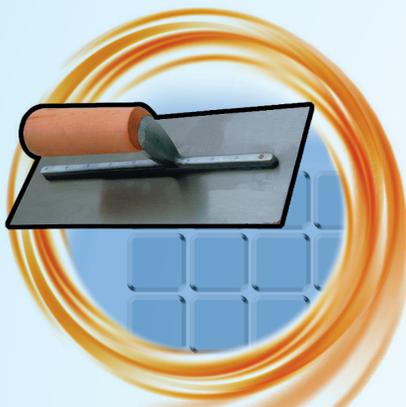


Carreleur / Carreleuse



Description du métier

- Prépare les surfaces, taille et pose du marbre, du granit, du granito (terrazzo), de l'ardoise, des carreaux de céramique et tout autre matériau similaire ou de substitution;
- Polit à la main ou à la machine toute surface composée de granit, de marbre ou d'autre matériau de même nature;
- Fait la cimentation et le masticage des interstices.

ACCÈS AUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION

- Présenter à la CCQ un relevé des apprentissages attestant la réussite du DEP en carrelage et une garantie d'emploi d'une durée d'au moins 150 heures d'un employeur inscrit à la CCQ. Cette mesure permet d'obtenir le certificat de compétence apprenti du métier.

RÉGIME D'APPRENTISSAGE

- Avoir effectué les trois périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune (6 000 heures au total), afin d'être admis à l'examen de qualification provinciale dont la réussite mène à l'obtention du certificat de compétence compagnon du métier.

HABILETÉS ET INTÉRÊTS

- Acquérir des connaissances liées aux calculs géométriques, aux matériaux utilisés, à la préparation des surfaces et à l'application des méthodes d'alignement;
- Être précis et minutieux;
- Être soucieux de l'esthétique du produit fini;
- Faire preuve d'une bonne dextérité et d'une capacité à bien percevoir les couleurs;
- Être capable de travailler dans des positions inconfortables et d'exécuter des tâches tout en se déplaçant.

Salaires annuels moyens

Apprenti*	20 932 \$
Compagnon**	33 973 \$
Compagnon travaillant au moins 500 heures	49 271 \$
Proportion***	64 %

* Salaire moyen des diplômés admis en 2012, pour les douze mois suivant leur admission.

** Salaire moyen en 2013 des personnes ayant rapporté au moins une heure de travail.

*** Proportion des compagnons de ce métier ayant cumulé au moins 500 heures en 2013.

Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.

Intégration au marché du travail

	Moyenne annuelle 2009-2012	2013
Nouveaux apprentis admis par la CCQ	230	219
Taux de placement des diplômés*	91,7 %	nd

* Source : Enquête *La Relance au secondaire en formation professionnelle*, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Les nouveaux diplômés sont interrogés quant à leur situation d'emploi au 1^{er} juin suivant l'obtention de leur diplôme.

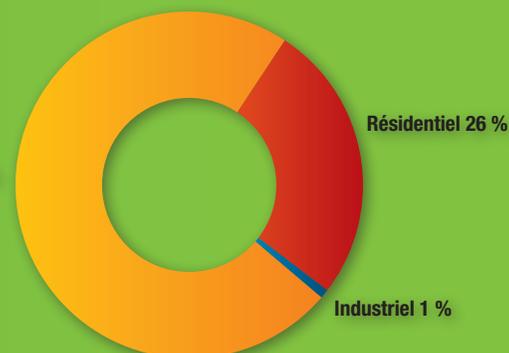
Salaires horaires* d'après les conventions collectives

	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger
Apprenti			
1 ^{re} période	21,07 \$	21,58 \$	19,98 \$
2 ^e période	24,58 \$	25,18 \$	23,31 \$
3 ^e période	29,85 \$	30,57 \$	28,31 \$
Compagnon	35,12 \$	35,97 \$	33,30 \$

* Salaire en mai 2014.

Volume de travail par secteur

Institutionnel et
commercial 73 %



Industriel 1 %

Perspectives d'emploi



- En 2013, un nombre record de 2 405 carreleurs ont foulé les chantiers. On y trouve une main-d'œuvre féminine non négligeable de 79 salariées, ce qui classe ce métier parmi les 10 métiers ou occupations comptant le plus de femmes actives dans la construction;
- Environ 935 employeurs embauchent des carreleurs. Le volume de travail se concentre dans le secteur institutionnel et commercial et dans le secteur résidentiel. Les variations saisonnières ont un impact limité sur le volume de travail, car les carreleurs travaillent à l'intérieur;
- La construction institutionnelle et commerciale, premier secteur en importance pour ce métier, devrait ralentir au cours des prochaines années. La demande en rénovation résidentielle devrait continuer de croître, tandis que celle dans la construction résidentielle neuve devrait diminuer;
- Un total de 219 nouveaux apprentis carreleurs ont intégré l'industrie, en 2013. De ce nombre, environ 42 % étaient diplômés d'une école professionnelle;
- Lorsque les compagnons travaillent plus de 500 heures par année, ils gagnent en moyenne 49 300 \$, pour les travaux assujettis aux conventions collectives de la construction;
- Les perspectives d'emploi sont bonnes pour les carreleurs, car la disponibilité actuelle de travailleurs est restreinte et les finissants se placent bien.

Formation

Programme d'études :

Diplôme d'études professionnelles –
Carrelage (5300) ou Tiling (5800)

Durée de la formation : 690 heures

Préalables scolaires : Catégorie 2*

* La description des préalables scolaires pour tous les métiers et occupations de cette brochure apparaît à la page 74.

Formations généralement offertes dans les régions suivantes :

- Capitale-Nationale
- Montérégie
- Montréal*

* Formation également offerte en anglais.

Pour connaître les établissements publics autorisés à offrir ce programme d'études, veuillez consulter le site www.inforoutefpt.org



Salariés actifs en 2014

Abitibi-Témiscamingue	19
Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	60
Côte-Nord	24
Estrie	128
Île de Montréal	444
Laval-Laurentides-Lanaudière	539
Mauricie – Bois-Francs	102
Montérégie	429
Outaouais	128
Québec	445
Saguenay – Lac-Saint-Jean	75
Extérieur et Baie-James	12
Total	2 405

Nombre de femmes actives dans le métier 79

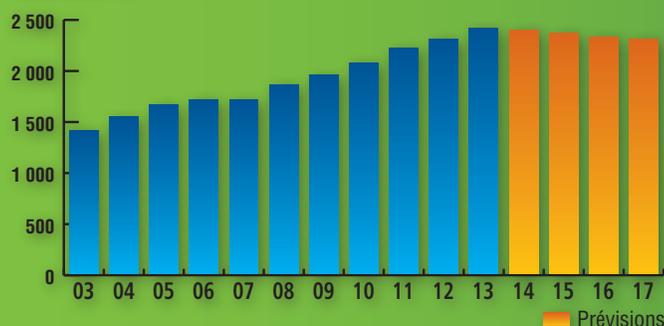
Mobilité des salariés

Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre* :

Carreleur	12 %
Ensemble des métiers et occupations	19 %

* Exclut les déplacements entre les régions de la Montérégie, l'île de Montréal et de Laval-Laurentides-Lanaudière.

Nombre de salariés actifs 2003-2017



Âge de la main-d'œuvre en 2014

	Âge moyen	- de 30 ans	30-54 ans	55 ans et +	Nombre total de salariés
Apprenti	32	50 %	45 %	5 %	1 273
Compagnon	44	22 %	60 %	18 %	1 132
Total des carreleurs	38	45 %	44 %	11 %	2 405
Ensemble des métiers et occupations	39	41 %	44 %	15 %	161 468